

France : Les enfants immigrés n'ont pas droit à la culture ?

03/06/2009

Dans un communiqué de Madame ALBANEL, ministre de la Culture et de la Communication du samedi 1er avril 2009, nous apprenons qu'à partir du 4 avril 2009, l'accès aux 50 musées de France et aux centaines de monuments nationaux sera gratuit pour les jeunes âgés de moins de 26 ans ressortissants de l'un des 27 pays européens. Cette mesure concerne également les enseignants du premier et du second degré de l'Education nationale.

A ce titre, Madame Christine ALBANEL, Ministre de la Culture a déclamé le 1er avril 2009 : « cette mesure constitue une étape importante pour la démocratisation de notre vie culturelle, voulue par le Président de la République et le Gouvernement. » (discours du Président de la République lors de ses vœux au monde de la culture du 13 janvier 2009 à Nîmes).

Madame la ministre de la Culture a justifié cette mesure en vue de faciliter « l'accès aux lieux culturels pour des générations dont la situation financière est souvent fragile. Elle renforce ou réactive leur désir de culture, les incite, certains pour la première fois, à pousser les portes des musées et monuments».

Le Conseil National des Marocains de France (CNMF) constate que cette mesure discriminatoire va exclure de facto les jeunes non européens, malgré leur résidence habituelle et régulière en France. Elle est en totale contradiction avec le discours officiel des pouvoirs publics sur la campagne de lutte contre les discriminations d'une manière générale et de l'accès à la culture en particulier !

Le CNMF considère que cette mesure est discriminatoire, ce qui porte un coup sévère à la crédibilité du discours officiel actuel des pouvoirs publics quant à leur lutte contre les discriminations et contre la fracture sociale.

Le CNMF s'étonne de la prise d'une telle décision qui prône plus l'exclusion que l'intégration des jeunes des pays tiers. Nous sommes persuadés que tel n'est pas l'intention du Gouvernement qui est plutôt en faveur de l'accès à tous à une éducation artistique et culturelle ainsi qu'au développement de l'enseignement de l'histoire des arts.

Le CNMF lance un appel au Président de la République pour intervenir, au nom de la lutte sans faille et efficace contre toute discrimination, à ce que cette mesure d'accès aux musées et aux monuments de France soit gratuite pour tous les jeunes âgés de moins de 26 ans, sans distinction de nationalité, conformément aux valeurs universelles des Droits de l'Homme que la France a ratifiées.

Mokhtar Ferdaoussi
Président du Conseil National des Marocains de France

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=culture&id=811>